

## Concours de décorations de Noël 2020 Règlement de participation

L'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé propose à tous les habitants de la vallée, un concours de décorations de Noël. Chacun est invité à parer son jardin, ses balcons et ses fenêtres selon les thèmes du fait maison, du naturel, du durable et de l'authentique.

### Article 1 : Participation

- Est admis à participer au concours, tout candidat résidant dans la vallée de Villé et s'étant préalablement inscrit ;
- Peuvent s'inscrire au concours, tous les habitants, commerces et services de la Vallée de Villé à l'exception des membres du jury.

Des photos des décorations seront faites. Participer au concours implique d'autoriser la réutilisation de ces photos pour toutes communications en lien avec le concours de décorations de Noël.

### Article 2 : Inscription

La fiche d'inscription est à télécharger sur le blog de l'office de tourisme, sur la page Facebook ou sur simple demande. Elle doit être remise au plus tard le 30 novembre à l'office de tourisme (14 place du marché - 67220 Villé) ou par mail ([audrey.j@valleedeville.fr](mailto:audrey.j@valleedeville.fr)).

Une confirmation d'inscription vous sera adressée.

Chaque participant doit également fournir plusieurs photos de sa décoration (par mail à : [audrey.j@valleedeville.fr](mailto:audrey.j@valleedeville.fr))

### Article 3 : Catégories

1ère catégorie : Particuliers - maisons et jardins

2ème catégorie : Particuliers - fenêtres et balcons

3ème catégorie : Commerces et Services - vitrines

4ème catégorie : Hôtels et Restaurants

5ème catégorie : Etablissements publics

### Article 4 : Critères

Ne seront retenues que les décorations bien visibles de la rue et respectant le thème imposé : fait maison, naturel, durable et authentique.

La notation se fera en fonction :

- De la répartition et de l'intégration des décors dans l'environnement
- De la valorisation des produits pour les entreprises



- De l'importance de la décoration
- Du style de décoration (couleurs et choix)
- De la nature du décor (fait-main et récup)

#### **Article 5 : Calendrier**

Les inscriptions sont ouvertes du 01<sup>er</sup> au 30 novembre 2020.

Les décorations devront être mises en place à compter du 06 décembre et retirées au plus tôt le 06 janvier 2021.

#### **Article 6 : Sélection des gagnants**

Les prix seront décernés par le vote de deux jurys : le prix du public avec vote sur la page Facebook « Vallée de Villé » et le prix du jury.

Le jury est composé :

- Représentants de l'association Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé ;
- Représentants du réseau des ambassadeurs de la Vallée de Villé ;
- Représentants des élus de la Communauté de Communes.

Le jury notera toutes les habitations lors de son passage entre le 06 décembre et le 06 janvier 2021.

Il donnera une note sur 20 points, d'après les critères suivants :

- Référence au thème : sur 3 points
- Créativité : sur 6 points
- Mise en scène du thème : sur 6 points
- Visibilité : sur 2 points
- Originalité : sur 3 points
- Possibilité d'1 point bonus

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Le gagnant du prix du public se fera par le plus grand nombre de « j'aime » sur la page Facebook « Vallée de Villé » entre le 15 et le 06 janvier 2021.

Un candidat peut remporter le prix du jury et du public.

#### **Article 7 : Palmarès et prix**

Pour chaque catégorie, le nom des trois premiers, sera annoncé sur le site Internet de l'Office de Tourisme ainsi que sur les différents réseaux sociaux de l'Office de Tourisme.



La valeur totale des lots est de 1 500 € réparti comme suit :

**Prix du jury :**

1ère catégorie : Particuliers - maisons et jardins : 3 lots

2ème catégorie : Particuliers - fenêtres et balcons : 3 lots

3ème catégorie : Commerces et Services - vitrines : 3 lots

4ème catégorie : Hôtels et Restaurants : 3 lots

5ème catégorie : Etablissement public : 3 lots

**Prix du public :**

1ère catégorie : Particuliers - maisons et jardins : 3 lots

2ème catégorie : Particuliers - fenêtres et balcons : 3 lots

3ème catégorie : Commerces et Services - vitrines : 3 lots

4ème catégorie : Hôtels et Restaurants : 3 lots

5ème catégorie : Etablissement public : 3 lots

